



Aide a domicile et accusé de vol chez une personne agees

Par **dubleternay**, le **17/09/2012** à **16:24**

Bonjour,

j'ai etais embaucher par l'ADMR (aide a domicile) depuis le mois de janvier 2012 , pour faire des remplacement .

mais voilas pendant mon remplacement de la semaine dernier , une personne agees , a portée plaint pour vol (accompagné de sa fille) contre x . c'est tombe sur moi car soi disant que de l'argent aurais etais retirer jeudi soir et que samedi matin elle se serais apercu qu'elle n'avais plus rien . je suis intervenu chez elle lundi , mercredi et vendredi matin , sauf que ca a etais tres dure avec cette dame , tres angoissé de voir une nouvelle tete , fallait que je marche sur des oeufs pour faire les chose , elle me suivée presque de partout .

j'ai etais convoqué ce matin par le gendarmerie , ils vont ce renseignée chez les personne que je suis intervenue . la plupart perde la memoire (maladie d'hazmer , etc) ca mes dejas arrivée de devoir chercher des chose qu'ils avais perdu .

mais ce que je conprent pas dans ce comportement , c'est que j'aide des personne pour le menage , repas , cource , etc... que mes emprunte ce trouve presque partout . (chez les personne ou j'interviens)

la gendarmerie aurais relever des emprunte a cette endroit , sauf qu'elle ma fais nettoyer pas mal de placard et de tiroir .

je n'ai rien fais a part l'aide , l'ecouté.

ca me rend mal a l'aise d'etre accusé de vol

en plus je suis traité pour une depression avec des envie de suicide .

ca me fais peur car je sais pas ce qui vas se passé et que je n'aimerais pas etre accusé a tord

.

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2012** à **11:27**

Bonjour

sans aveu il est impossible dans votre cas de prouver le vol d'espèce. Vous serez inscrite sur le fichier de police.

En cas de plainte à nouveau porté contre vous pour les même faits les forces de l'ordre amplifieront leurs investigations (gav, perquisition) et le pression afin d'obtenir vos aveux.

Pour cette affaire au vu l'absence d'élément et de vos aveux l'affaire sera classée sans suite.

En cas de plainte nominative alors que vous êtes innocent une bonne défense est un dépôt de plainte pour dénonciation calomnieuse.

Restant à votre disposition.